

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Tarifs services municipaux

Concession et emplacement  
columbarium du cimetière

Date de convocation  
11 juin 2020

Date d'affichage  
25 juin 2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

Exprimés : 28

Le dix-huit juin deux mil vingt à vingt heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERE

**Procurations :** Jean PORTUGAL à Yves MANDRAY, Piera BARRAFRANCA à Chrystel GUILLERE

**Absents :**

Monsieur Jean-Louis DOULS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que les tarifs de concession au cimetière de la commune déléguée d'Etable n'ont pas été revus depuis l'année 2001.

Il propose de mettre à jour l'ensemble des tarifs et les services liés aux concessions et aux emplacements du columbarium avec application au 01/01/2021.

Il rappelle les tarifs applicables actuellement :

Tarifs applicables en vertu de la délibération de la commune déléguée d'Etable (27/09/2001 – effet à compter du 01/01/2002) :

	10 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concession simple			33,00 €	65,00 €
Concession double			46,00 €	92,00 €
Case de columbarium	183,00 €	229,00 €	458,00 €	

Tarifs applicables en vertu de la délibération de la commune déléguée de La Rochette (11/10/2016 – effet à compter du 01/01/2017) :

	10 ans	15 ans	30 ans
Demi concession			250,00 €
Concession entière			500,00 €
Case de columbarium	250,00 €	380,00 €	700,00 €

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du 09/06/2020, la commission finances propose d'harmoniser les tarifs et la durée en s'alignant sur ceux de la commune déléguée de La Rochette.

Il propose enfin que cette mesure soit applicable à compter du 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200618-Del20200611-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2020



Mairie  
1 Place Albert Ray - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 09/06/2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la grille tarifaire applicable aux concessions et aux emplacements du columbarium dans les cimetières sis sur la commune déléguée d'Etable et de La Rochette que présentée ci-dessus, à compter du 01/01/2021 soit :

	10 ans	15 ans	30 ans
Concession simple			250,00 €
Concession double			500,00 €
Case de columbarium	250,00 €	380,00 €	700,00 €

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	1 (Hélène PLATEL)	28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
André DURAND



Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200618-Del20200611-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2020

